

---

Adresse du conseil général de Souvigny (Allier) qui félicite la Convention de la prudence avec laquelle elle surveille tous les traîtres, lors de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de Souvigny (Allier) qui félicite la Convention de la prudence avec laquelle elle surveille tous les traîtres, lors de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 77;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_27746\\_t1\\_0077\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27746_t1_0077_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## g

[Le Conseil g<sup>al</sup> de Cognac, à la Conv.; 21 germ. II] (1).

« Représentants,

Le glaive de la justice vient de frapper des têtes coupables; mais l'hydre de la conspiration n'est point entièrement anéanti; chaque jour voit éclore de nouvelles trames contre la liberté et l'égalité; législateurs, restez au poste d'honneur où la confiance de vingt cinq millions d'hommes vous a placés, et l'immortalité sera la récompense de vos vertus civiques; il est temps que la probité et le pur civisme soient à l'ordre du jour, et certes après cinq années de révolution le peuple ne se méprendra pas dans le choix de ses agents qui ont constamment suivi la ligne révolutionnaire et dont les sentiments civils et politiques ont été inaccessibles à la corruption. Guerre à mort au despotisme, au fanatisme et à leurs vils suppôts; frappez ces égoïstes qui rongent le corps social, et que leurs friponneries entassées, deviennent la juste récompense des défenseurs de la patrie.

Législateurs, jetez un regard sévère sur ces hommes qui ont une portion d'autorité civile ou militaire, et qu'une parfaite épuration démasque ces prétendus patriotes, qui ne caressent le peuple que pour mieux le tromper en minant sourdement les principes sacrés de liberté et d'égalité, que vous avez consacré et que la nation a ratifié.

Quant à nous, législateurs, fermes à notre poste, nous protestons de notre attachement inviolable à la Convention, et de notre fermeté à faire exécuter ses lois, et à soutenir au péril de notre vie, l'unité et l'indivisibilité de la République. Vive la Montagne ».

FOURNIER, FILHOL, MARTIN, BOCHER, LACOMMET.

## h

[Le C. révol. du distr. de Sarlat, à la Conv.; 23 germ. II] (2).

« Représentants,

Nous applaudissons à l'énergie et aux mesures révolutionnaires, que vous déployez avec tant de succès, pour le triomphe de la liberté. Vivre libre ou mourir est le serment des français; il est inviolable.

Continuez de porter la mort sur la tête de nos Catilinas, de nos Cromwell, de tous ces sycophantes en patriotisme, qui veulent sacrifier à leur ambition, la gloire, le bonheur, et la liberté du peuple; et qui n'ont aidé à précipiter le trône du despotisme que pour fonder leur domination sur les débris de la souveraineté du peuple.

Que les conspirateurs ambitieux, qui veulent marcher sur les traces de César frémissent, il est autant de Brutus que de montagnards français. La terrible et paisible chute des perfides, et faux amis du peuple prouve que le peuple français ne connaît plus l'idolâtrie; que son

affection universelle est pour la République une et indivisible, pour la Convention nationale qui l'a fondée, et qui la garantira des atteintes des despotes, des factieux et des traîtres.

Représentants, continuez donc de foudroyer tous ces ennemis; leur sang impur fait croître les palmes immortelles de la liberté.

Recevez, de nouveau, du comité révolutionnaire du district de Sarlat, le juste tribut de reconnaissance, dû à vos immortels travaux; ses regards se fixent avec attendrissement sur la Convention nationale, parce qu'il voit les pères du peuple et les libérateurs du genre humain, dans le Sénat français.

Restez à votre poste, représentants, nous vous en conjurons, jusqu'au moment où la République aura triomphé de tous ses ennemis, et qu'elle sera assise sur des bases inébranlables. S. et F.; Vive la Montagne ».

BAREDON, CONSTANT, REGNAUD, PHELIP, NERNIOTTE, ANTONIN, LACROIX, JUGE, ROUNELY, LATREILLE.

## i

[Le Conseil g<sup>al</sup> de Souvigny, à la Conv.; 6 germ. II] (1).

« Représentants,

La vérité est simple comme la nature, l'un et l'autre sont dans nos cœurs, leur expression est dans nos bouches pures comme elles; ne vous attendez donc pas à lire des phrases pompeuses, encore moins des éloges qui tiennent trop souvent de la flatterie qui n'appartient qu'à l'esclavage et à la corruption. Loin de nous, ces signes avant coureurs du tombeau de la liberté et de l'égalité. Nos serments ne seront pas illusoires; nous aurons par vos soins généreux, la République une et indivisible; et avec elle l'égalité et la liberté; nous ne sommes qu'une famille de frères, nous en avons le langage et les sentiments. Ainsi nous vous félicitons de la prudence avec laquelle vous surveillez tous les traîtres, à quelque parti qu'ils appartiennent; de votre courage à dévoiler leurs trames odieuses et scélérates, et de votre énergie à poursuivre et punir leurs auteurs; conservez ces vertus qui nous promettent une félicité durable.

Sentant avec vous combien l'immoralité est antisociale et contraire au bonheur des humains, nous vous applaudissons d'avoir mis à l'ordre du jour la justice, la vertu et la probité. Demeurez donc fermes à votre poste pour les faire triompher des vils qui veulent en usurper la place. Hâtez-en le succès, nous sommes et nous serons toujours là pour seconder vos efforts et conduire au port le vaisseau de la République, trop longtemps battu par la tempête de l'intrigue et de la malveillance. C'est alors que vous jouirez du bonheur inéffable d'avoir fait le bien sans en avoir désiré l'éloge, et une confiance pure sera la récompense la plus précieuse pour de vrais républicains, pour de vrais montagnards, vive la République, vive la Montagne ».

ROUSSEAU, PIERON, BESSON, MARTIN, NIVELON, DUPUY, DUCHOLLET, BOBIER, ROULLEAU fils, MARTINET, LAURIN, FOULIER.

(1) C 302, pl. 1091, p. 6; B<sup>in</sup>, 2 flor. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 302, pl. 1091, p. 7; B<sup>in</sup>, 2 flor. (suppl<sup>t</sup>).

(1) C 302, pl. 1091, p. 5; B<sup>in</sup>, 2 flor. (suppl<sup>t</sup>).  
Départ<sup>t</sup> de l'Allier.